

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du bureau prise par délégation

du 23 avril 2018

n°15

page 1/1

### EXTRAIT:

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice :

PRESENTS ( ) :

POUVOIRS ( ) :

EXCUSES ( ) :

Nom du secrétaire de séance

**RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI**

**OBJET : Avenant n°1 au marché M17-335 lot n°2 Collecte, stockage et rechargement du verre**

*La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault a passé un marché avec la société VEOLIA pour la collecte, le stockage et le rechargement du verre pour le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Lencloîtres (M17-335 Lot 2).*

*L'entreprise propose de baisser son prix de base pour la collecte du verre de 46 € HT la tonne à 43 € à partir du 1er avril 2018. Cet avenant permettra donc à Grand Châtellerault de diminuer le coût lié à la réalisation de cette prestation.*

*Il est proposé d'autoriser le président à signer un avenant à ce marché prenant en compte ce nouveau tarif.*

*Les autres termes du contrat demeurent inchangés.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 3 alinéa II.3.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés.

**VU** l'article 3 alinéa II – 3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de la protection et de mise en valeur de l'environnement, et du cadre de vie.

**CONSIDERANT** la nécessité de collecter et stocker le verre,

**CONSIDERANT** l'opportunité de diminuer le coût lié à cette prestation,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché M17-335.

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 25/04/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER